

Prospectus de l'institution dirigée par M. Pellassy de L'Ousle à Paris.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.19

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Rignoux Imprimerie et Fonderie

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1840 (vers)

Description : Feuille imprimée formant livret, "restauré" à l'aide de ruban adhésif.

Mesures : hauteur : 249 mm ; largeur : 193 mm

Notes : Le prospectus détaille le fonctionnement de cette institution située à Paris, 63 rue d'Enfer, près du Luxembourg "à dix minutes de chemin du collège royal de Saint-Louis." Les professeurs y donnent aux élèves des répétitions de tous les cours du collège et les préparent aux Grandes Ecoles. Conservation : voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

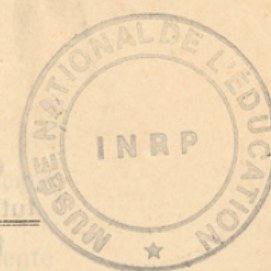
Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Paris, Paris

V. 1840



Université Royale.

INSTITUTION

DIRIGÉE

PAR M^R PELLASSY DE L'OUSLE,

A PARIS,

RUE D'ENFER, N° 63, PRÈS LE LUXEMBOURG ¹.

Cette Institution, destinée à un petit nombre d'Élèves, n'admet ni externes, ni demi-pensionnaires; elle est placée dans le quartier le plus élevé et le plus salubre de Paris, à dix minutes de chemin du Collège royal de Saint-Louis.

Un Ecclésiastique de la Paroisse est chargé de l'instruction religieuse et de la direction de conscience des Élèves catholiques.

Enseignement.

L'enseignement, dans l'Institution, comprend : la Religion, la Lecture, l'Écriture, le Dessin, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, les langues Française, Latine, Grecque et Anglaise; les autres langues vivantes et les Arts d'agrément, y sont aussi enseignés; mais ces leçons sont aux frais des familles.

Les Élèves qui suivent les cours du Collège y sont conduits et en sont ramenés par des Maîtres auxquels se joint souvent le Chef de l'Institution.

¹ Ci-devant rue des Postes, n° 12.

Chaque jour, des Professeurs donnent aux Éléves, dans l'Institution, des répétitions de tous les cours du Collège.

Il s'y fait en outre trois cours de Mathématiques : dans le premier, on enseigne aux plus jeunes enfans les élémens de l'Arithmétique; le second comprend l'Arithmétique complète et les quatre premiers livres de la Géométrie; le troisième, divisé en deux parties, comprend tout ce qui est exigé pour l'École Polytechnique.

Les classes commencent le 1^{er} octobre et finissent le 20 août.

Ordre et Discipline.

Pendant les études, les récréations, les diverses leçons et répétitions, pour les repas, le coucher, et dans les divers mouvemens de la journée, les Éléves sont séparés en deux divisions distinctes, selon leur âge, ou la classe qu'ils suivent.

Ils sont partout et constamment sous la surveillance des Maîtres.

Les Éléves sont réunis, pour l'étude, dans une salle commune à chaque division, sous la surveillance d'un Maître qui dirige leurs travaux, et sous l'inspection du Chef de l'établissement.

Ils couchent dans des chambres séparées, fermées pendant la nuit. Des Maîtres placés à chaque étage sont chargés de la surveillance de ces chambres.

Les plus jeunes enfans sont réunis dans un dortoir vaste et bien aéré, au milieu duquel couche un maître.

Les repas sont pris en commun, à la table du Chef de l'Institution, avec lui et sa famille.

Les sorties n'ont lieu que le dimanche après la messe; les Éléves doivent toujours être accompagnés par une personne de confiance, à leur départ de l'Institution, et à la rentrée qui a lieu à neuf heures du soir au plus tard.

Ils ne sortent et ne correspondent qu'avec les personnes autorisées nominativement par les familles qui désignent aussi un cor-

respondant chargé de les représenter pour tout ce qui concerne l'Élève, et d'acquitter la pension.

Des bulletins hebdomadaires et une correspondance fréquente tiennent les familles au courant de tout ce qui a rapport à leurs enfans.

Lorsqu'un Élève est malade, ses parens en sont informés sur-le-champ; le médecin choisi par eux est seul appelé.

Préparation aux Ecoles spéciales.

Sur les demandes réitérées des familles, il a été formé dans l'Institution une division spéciale destinée aux jeunes gens qui se préparent aux Écoles Polytechnique, Militaire, Navale, Forestière, et à celle des Arts et Manufactures.

Ces Éléves sont soumis à la règle commune de l'Institution; ils reçoivent chaque jour des répétitions des cours du Collège, et subissent fréquemment des examens sur toutes les parties de l'enseignement exigé pour ces Écoles.

Il n'est jamais admis plus de quinze Éléves dans cette division.

CONDITIONS DE LA PENSION.

Le prix de la pension est de 1,500 fr. pour les Éléves âgés de douze ans; de 1,200 fr. au-dessous de cet âge et jusqu'à ce que l'élève ait atteint sa douzième année, époque à laquelle la pension est portée à 1,500 fr.

Ce prix se paie par trimestre et toujours d'avance. Il n'est fait aucune diminution pour le temps des vacances, et pour les absences qui durent moins de trois mois, quel qu'en soit le motif.

Tout trimestre commencé, même d'un seul jour, est acquis à l'Institution.

Le nombre des Éléves étant limité, quand l'un d'eux ne doit pas revenir à l'Institution après les vacances, les parens en informent